

Ce formulaire est à remplir et à signer par le pétitionnaire. Il doit être déposé ou envoyé au Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de la Communauté de Communes Erdre & Gesvres en 1 exemplaire avec TOUTES LES PIÈCES mentionnées en page 4.

Date de la demande :		Référence SPANC :	
		A compléter par le SPANC	
NATURE DU PROJET (dépôt ultérieur en mairie pour les PC / DP / PA)			
<input type="radio"/> Permis d'Aménager <input type="radio"/> Permis de Construire <input type="radio"/> Déclaration Préalable <input type="radio"/> Réhabilitation seule de l'assainissement non collectif (voir page 4 pour aides financières)			
<input type="radio"/> Construction neuve <input type="radio"/> Transformation <input type="radio"/> Agrandissement <input type="radio"/> Autre			
DEMANDEUR			
Madame - Nom et Prénom :		
Monsieur - Nom et Prénom :		
Entreprise – Nom et Raison sociale :		
SIRET (pour les entreprises, SARL, SCI ...) :		
Adresse actuelle :		
Code Postal et Commune :		
Téléphone / Portable :	/.....	
Adresse mail :		
NATURE ET LIEU D'IMPLANTATION DES TRAVAUX			
Adresse (Rue ou Lieu-dit) :		
Code Postal et Commune :		
Références cadastrales (section et n° de parcelles) :		
Superficie totale de la propriété (m ²) :		
Nature :	<input type="radio"/> Maison individuelle <input type="radio"/> Immeuble <input type="radio"/> Local professionnel <input type="radio"/> Groupement d'habitats <input type="radio"/> Autre :		
Destination :	<input type="radio"/> Résidence principale <input type="radio"/> Usage locatif <input type="radio"/> Résidence secondaire <input type="radio"/> Autre :		
Nombre d'usagers :	Nombre de pièces principales (pièces de vie hors cuisine) : Cf pages 2 et 3
ALIMENTATION EN EAU POTABLE			
Type :	<input type="radio"/> Distribution publique <input type="radio"/> Puits <input type="radio"/> Forage privé		
Si puits ou forage - Usage ?		
Distance / assainissement :		
CARACTERISTIQUES DE L'INSTALLATION PROPOSEE (Se référer à l'étude préalable)			
1 – Prétraitement :			
Filière retenue :	Dimensionnement :
2 – Traitement :			
Filière retenue :	Dimensionnement :
3 – Evacuation des eaux épurées :			
<input type="radio"/> Infiltration sur votre terrain <input type="radio"/> Infiltration sur terrain d'un tiers (fournir une autorisation écrite)			
<input type="radio"/> Fossé à ciel ouvert communal ou départemental <input type="radio"/> Fossé à ciel ouvert privé (fournir une autorisation écrite)			
<input type="radio"/> Réseau pluvial / fossé busé communal ou départemental <input type="radio"/> Réseau pluvial / fossé busé privé (fournir une autoris. écrite)			
4 – Poste de relevage <input type="radio"/> Amont prétraitement <input type="radio"/> Amont traitement <input type="radio"/> Aval traitement			
REALISATION DU PROJET D'ASSAINISSEMENT INDIVIDUEL			
Concepteur du projet (Bureau d'Etudes) :		
Responsable du projet :		

DETERMINATION DU NOMBRE DE PIÈCES PRINCIPALES (*)

(merci de compléter la demande d'informations ci-dessous)

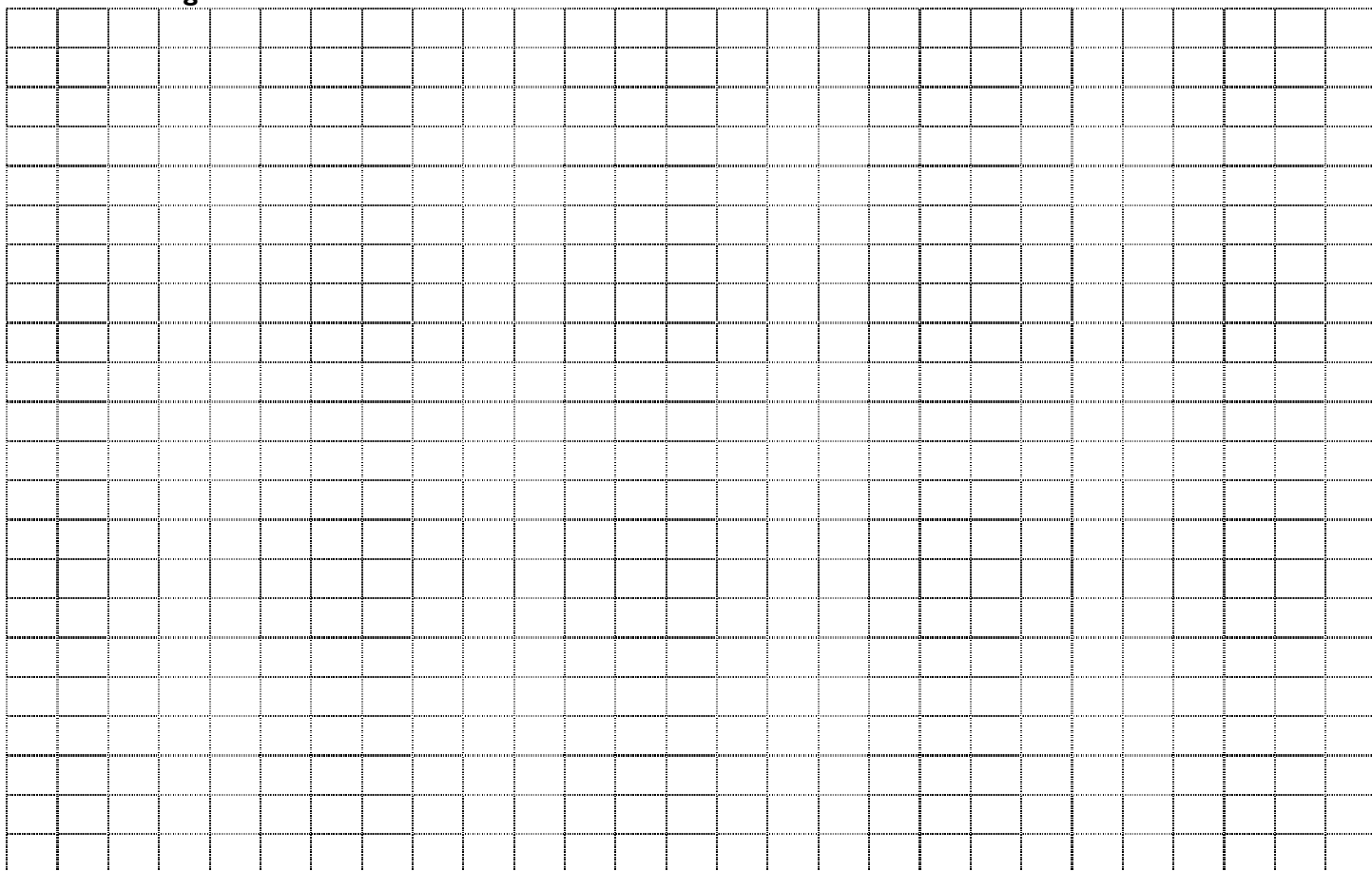
ETAT ACTUEL DU LOGEMENT	
Détail des pièces principales (*)	Nombre
Salon (si pièce séparée du séjour)
Séjour seul ou Séjour-salon
Chambre(s) (superficie > 7m ²)
Bureau (> 7m ²)
Salle de jeux (> 7m ²)
Autres (à préciser)
.....
.....
.....
.....
TOTAL NOMBRE DE PIÈCES PRINCIPALES (*)	

ETAT FUTUR DU LOGEMENT	
Détail des pièces principales (*)	Nombre
Salon (si pièce séparée du séjour)
Séjour seul ou Séjour-salon
Chambre(s) (superficie > 7m ²)
Bureau (> 7m ²)
Salle de jeux (> 7m ²)
Autres (à préciser)
.....
.....
.....
.....
TOTAL NOMBRE DE PIÈCES PRINCIPALES (*)	

(*) Définition d'une pièce principale selon l'article R. 111-1-1 du code de la construction et de l'habitation : **Un logement ou habitation comprend, d'une part, des pièces principales destinées au séjour ou au sommeil, éventuellement des chambres isolées** et, d'autre part, des pièces de service, telles que cuisines, salles d'eau, cabinets d'aisance, buanderies, débarras, séchoirs, ainsi que, le cas échéant, des dégagements et des dépendances.

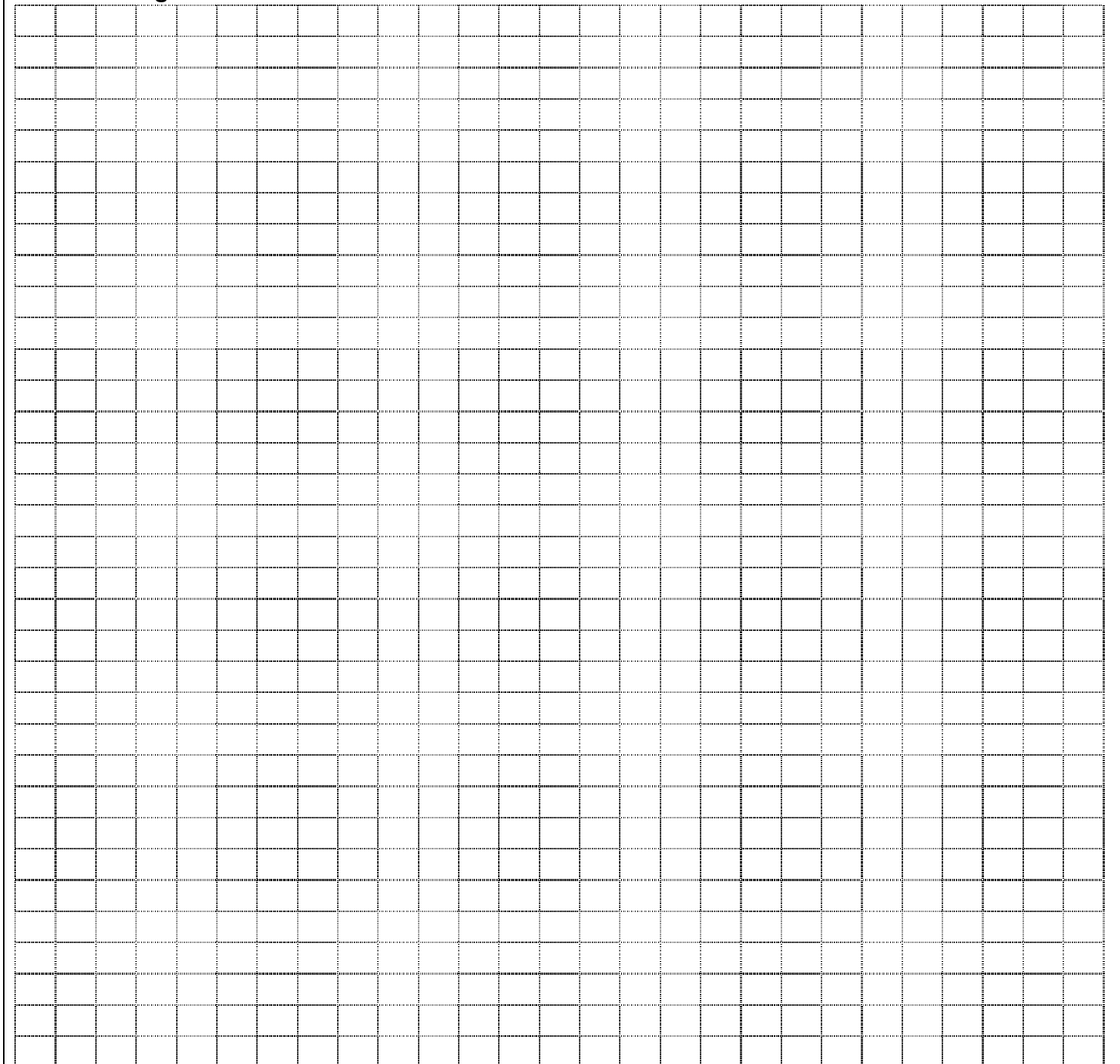
Le SPANC de la CCEG inclut dans la détermination des pièces principales les bureaux, salle de jeux ... et toutes autres pièces pouvant être assimilées à des pièces de séjour.

Si vous le souhaitez, en complément du tableau ci-dessus, vous pouvez dessiner à main levée un plan d'aménagement intérieur de votre habitation. Vous pouvez aussi joindre les plans réalisés par un professionnel (maître d'œuvre, constructeurs ou architecte).

Plan d'aménagement intérieur – Etat actuel

Tournez la page SVP ⇨

Plan d'aménagement intérieur – Etat futur



Tournez la page SVP ⇨

PIÈCES À JOINDRE À LA DEMANDE

ATTENTION : TOUT DOSSIER INCOMPLET SERA MIS EN ATTENTE JUSQU'A RECEPTION DES PIECES MANQUANTES.

Documents relatifs à l'habitation (actuelle + projet éventuel)

- Plan de masse actuel Plan de masse futur (si dépôt ultérieur d'un permis de construire, demande préalable,...)
- Étude de faisabilité préalable à l'assainissement** (contenu précis dans la charte ANC 44 www.loire-atlantique.fr)
- Le cas échéant,**
- les autorisations écrites des propriétaires (privés ou publics) dans le cas de servitude de passage ou de tréfonds,
 - les autorisations écrites des propriétaires privés dans le cas d'un rejet superficiel dans les fossés busés ou à ciel ouvert appartenant à des tiers.
- Imprimé n° 1A « Demande d'installation » **complété et signé**

ENGAGEMENT DU DEMANDEUR

Le propriétaire, soussigné, certifie exacts les renseignements fournis ci-dessus et s'engage à :

- ✓ **ne pas entreprendre de travaux avant l'approbation du dossier.** Après étude de son dossier par le Service Public d'Assainissement Non Collectif, le demandeur sera avisé de l'approbation ou non du système préconisé ;
- ✓ **obtenir les autorisations écrites de la Mairie ou du Département** dans le cas d'un rejet superficiel dans les fossés publics (busés ou à ciel ouvert) **et les fournir au SPANC préalablement aux travaux ;**
- ✓ **réaliser l'installation d'assainissement en son entier**, conformément à la réglementation en vigueur et au projet tel qu'il aura été autorisé ;
- ✓ **prévenir le SPANC** chargé de la vérification de la bonne exécution des travaux de l'assainissement non collectif **dès le début des travaux et avant le recouvrement** des dispositifs ;
- ✓ **maintenir ensuite en bon état de fonctionnement** l'installation par un entretien régulier ;
- ✓ **régler les sommes relatives aux différentes interventions du SPANC** (examen préalable à la conception, vérification de la bonne exécution des travaux), prévues par le règlement du service et dont un exemplaire lui sera communiqué à sa demande (règlement aussi téléchargeable sur le site internet www.cceg.fr).

À l'issue des interventions du SPANC, la Communauté de Communes d'Erdre et Gesvres facturera, via le Trésor Public, les prestations au demandeur.

Les montants des redevances* pour l'année 2018 sont :

- ✓ **Examen préalable à la conception : 74 €**
- ✓ **Vérification de la bonne exécution des travaux : 128 €**

Si une **contre-visite** s'avère nécessaire à l'issue de la vérification de la bonne exécution des travaux (**), une redevance supplémentaire d'un montant de **128 €** sera appliquée.

À noter que le tarif de redevance appliqué sera celui en vigueur à la date du contrôle quel qu'il soit.

A : Le :

Nom – Prénom – Signature du demandeur :

* Redevances appliquées pour les installations d'assainissement non collectif dont le dimensionnement est inférieur à 21 équivalents habitants (EH). Pour tout dimensionnement supérieur ou égal à 21 EH, se rapprocher du SPANC pour disposer de l'imprimé adéquat et connaître le montant des redevances correspondant.
(**) La contre-visite s'avérera nécessaire en cas de non achèvement des travaux d'assainissement lors de la visite (ouvrages d'assainissement non posés) ou de mauvaise réalisation des travaux d'assainissement. Cette contre-visite ne s'appliquera pas pour les ventilations (primaires ou secondaires) ou les postes de relevage non posés.



Vous mettez aux normes votre assainissement individuel ? Des aides financières peuvent vous être apportées par la Communauté de Communes Erdre et Gesvres.

Avant dépôt de votre dossier, prenez contact avec le SPANC par téléphone 02 28 02 01 05 (matin) ou sur spanc@cceg.fr pour tout renseignement.